

Plan Local d'Urbanisme

Règlement :
Pièce graphique
Planche Sud

Modification prescrite le : 27 mars 2013
Révisé le : 12/07/14
Soumis à enquête publique du 13/07/14 au 12/07/14
Circulaire exécutoire le : 12/03/14

Echelle : 1/5 000

4
1/2

Source : Cadastre 2012 - Données IGN
Règlement DOG 2010 - JUIN 2013
Plan de l'Urbanisme (PLU) de la Commune de Mas Grenier

U : Zones urbaines
AU : Zone à urbaniser
A : Zone agricole
N : Zone naturelle

Emplacement réservé

Numero	Localisation	Parcelle	m ²	Objet Exercice Station d'égouttement	Bénéficiaire
1	LA GRESE	D.119	750	Espace public	Commune
2	LA GRESE	D.711	1700	Espace public	Commune
3	BOURO	D.273 274 275 276 1091 1100 1101	320	Création de voirie	Commune
4	BOURO	D.317 322	180	Accès voirie	Commune
5	BOURO	D.385	400	Accès voirie	Commune
6	BOURO	D.1243	180	Accès voirie	Commune
7	BOURO	D.1243	180	Création de voirie	Commune
8	TRINQUE TEULLE	C.43	240	Création de voirie	Commune
9	TRINQUE TEULLE	B.53 54	300	Création de voirie	Commune
10	CHIMETIERE	D.1214 1215	2000	Équipement public	Commune
11	CHIMETIERE	D.13	1186	Accès voirie	Commune
12	CHIMETIERE	D.324 525	100	Accès voirie	Commune
13	SANT-AIGNAN	D.507	150	Accès voirie	Commune
14	SANT-AIGNAN	D.502	150	Accès voirie	Commune
15	SANT-AIGNAN	D.500	150	Accès voirie	Commune
16	BATLE	B.136	1000	Accès châteaui d'eau	Commune

Élément de patrimoine et de paysage
(L151-19 et 23)

Élément de patrimoine

N°du Plan	Localisation	Parcelles	Désignation	Prescriptions
1	BOURO	D.172	Eglise Saint-Jacques	
2	BOURO	D.32	Halle	
3	BOURO	D.197	Château	
4	BOURO	D.129 215 823	Couvert de la place	
5	L'ABAYE	D.699	Abbaye	
6	SANT-JEAN	C.1009	Fontaine	
7	SANT-JEAN	B.430	Château	Somma à permis de construire
8	SANT-JEAN	B.430	Château	Somma à permis de construire
9	BARTHE CANDE	B.1311	Château	du code de l'urbanisme
10	PESCAY	ZB.18	Pigeonnier	
11	BOUROILLANT	D.545	Pigeonnier	
12	BOUROILLANT	B.283	Pigeonnier	
13	AL	D.203	Pigeonnier	
14	BOURO	A.1156	Enne	
15	BOURO	D.305	Enne	
16	BOURO	D.305	Enne	
17	BOURO	D.305	Enne	
18	BOURO	D.305	Enne	

Point de vue à préserver

(cf article L.151-23 du code de l'urbanisme)

Élément de paysage à préserver, soumis à autorisation de défricher (cf L.311-1 du code forestier)

PPRI du bassin de la Garonne amont approuvé le 06/11/2000

PPR Retrait et gonflement des argiles (25/04/2005)


Bâtiments autorisés pour changement de destination

Bâtiments autorisés pour changement de destination

(cf article L.151-23 du code de l'urbanisme)

N°du plan	Localisation	Parcelle	Prescription
1	SANT-CASSIAN	A.1155 A.1156	
2	BRETOUS	A.1050	
3	AL RESSEGUARE	A.754	
4	PETIGNOTS	A.988	
5	PETIGNOTS	A.988	Bâtiments agricoles
6	BOUROILLANT	D.542	Bâtiments agricoles
7	BORDENEUVE	B.37	Bâtiments agricoles
8	COUTURES	B.196	Bâtiments agricoles
9	BOUROILLANT	B.37	Bâtiments agricoles
10	BOUROILLANT	B.37	Bâtiments agricoles
11	CABRETOU	C.18	Bâtiments agricoles
12	PLAINE DE SAINT-JEAN	D.654	Bâtiments agricoles
13	PESCAY	ZB.17	Bâtiments agricoles
14	PLAINE DE VILLENEUVE	ZB.3	Bâtiments agricoles

X Bât neuf (position indicative)



N° de plan	LOCALISATION	PARCELLE	PRESCRIPTION
15	PESCAY	ZB.41	
16	PESCAY	ZB.42	
17	PESCAY	ZB.42	
18	SANT-CASSIAN	A.1155	Bâtiments agricoles pouvant changer de destination au titre de l'151-23 du code de l'urbanisme
19	SANT-CASSIAN	A.1156	Bâtiments agricoles pouvant changer de destination au titre de l'151-23 du code de l'urbanisme
20	BE AIR	D.1137	
21	BOUROILLANT	B.37	
22	BOUROILLANT	B.37	
23	BANIOS	A.151 et 1324	
24	LAMBON	C.1227	
25	CASTAGNE	C.77	